

Fiche technique  
Arbres remarquables

**D'après PNR de Luberon (contact herve.magnin@parcduluberon.fr)**

**Critères de remarquabilité établis au début de l'inventaire :**

- a) individu exceptionnel par la taille et/ou l'âge.
- b) espèce rare, individu exceptionnel sur le plan botanique.
- c) alignements remarquables (hors alignements routiers)
- d) ensembles arborés remarquables de plus de 100 ans.
- e) association végétale ligneuse caractéristique d'un milieu naturel exceptionnel.
- f) arbres marqueurs du paysage ou témoins de conditions particulières du milieu.
- g) arbres associés à un bâti typique ou historique.
- h) arbres immortalisés par un artiste, associés à un événement mémorable, etc.

Extrait du rapport EPI pour la DIREN PACA  
«**Etalonnage de la remarquabilité**» avril 2002 :

Nom de l'essence	Le sujet est considéré comme remarquable en <b>PACA</b> à partir de	Le sujet est considéré comme remarquable en <b>LUBERON</b> à partir de
CHÊNE PUBESCENT	4 et 5 m	4 m
CHÊNE VERT	3,50 m	3.50 m
PLATANE	6 m	5 m
MICOCOULIER	3 m	3 m
PIN d'ALEP	3 m	3 m
PIN PARASOL	3 m	3 m